

ACHETEZ PAR INTERNET VOTRE TIMBRE FISCAL POUR VOTRE TITRE DE SÉJOUR

Utilisation du timbre électronique pour les titres de séjour



Le timbre électronique vendu sur timbre.prefecturedepolice.paris n'est utilisable que pour les titres de séjour délivrés par la préfecture de Police de Paris.



POURQUOI ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



C'est rapide



C'est facile



C'est sécurisé

COMMENT ACHETER VOTRE TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



<http://timbre.prefecturedepolice.paris>



Sélectionnez le montant de votre timbre dans la liste

Ce montant vous a été communiqué dans le SMS vous indiquant la mise à disposition de votre titre de séjour.



Validez votre panier

Validez votre panier après avoir saisi votre adresse mél pour recevoir votre timbre électronique.



Payez avec une carte bancaire

(Carte bleue, e-carte bleue, VISA, MASTERCARD). Attention ! Le paiement par PYPAL n'est pas possible.



Buralistes

Vous pouvez également acheter votre timbre fiscal électronique auprès du réseau des buralistes agréés.

Ne pas jeter sur la voie publique

VOTRE TIMBRE FISCAL EST TRANSMIS PAR MAIL, PAR SMS OU REMIS PAR LE BURALISTE SELON VOTRE CHOIX



Par SMS

Par mail



Chez le buraliste



IMPORTANT

VOUS DEVREZ PRÉSENTER VOTRE TIMBRE POUR QUE VOTRE TITRE VOUS SOIT REMIS. IL EST DONC IMPÉRATIF D'ACHETER VOTRE TIMBRE AVANT DE VOUS RENDRE À LA PRÉFECTURE.